

## FO interpelle le Recteur d'Académie : DROIT À LA FORMATION et SORTIES SCOLAIRES

Lors du Comité Social d'Administration académique du 19 septembre 2023, les élus de la FNEC FP FO ont interpellé le recteur.

### INTERVENTION FO :

Dans un collège de l'académie, le chef d'établissement a calculé que, l'a dernier, environ 2250 heures d'enseignement n'ont pas été assurées pour des raisons diverses. Cela représente selon lui 125 briques de pacte RCD, or son établissement n'en a reçu que 27. Par ailleurs, comme de partout et nous nous en félicitons, ces briques ne trouvent pas preneur. Ce même chef indique que les formations et les voyages scolaires qui ne seront pas couvertes par des remplacement de courte durée ne seront pas autorisées, ce qui sera donc mécaniquement le cas grâce à l'excuse du Pacte qui constitue l'outil idéal pour cela.

Ce 14 septembre, les collègues formateurs académique du 2nd degré ont reçu une invitation à une réunion de formation. Dans ce message, il est inscrit, en rouge comme pour les élèves, qu'ils ne pourront participer que si cela « *n'entraînera pas de diminution ou de désorganisation du temps d'enseignement dû aux élèves.* » Ce qui, nous le savons tous, n'est pas possible et empêchera les collègues d'y participer.

Ce 27 septembre est prévu la réunion de rentrée des collègues référents numériques du second degré des Bouches-du-Rhône. À l'ordre du jour, sont prévus de gros dossiers comme le déploiement obligatoire d'Educonnect ou le passage de tous les collèges à l'ENT. Cette réunion, initialement prévue sur une journée, est transformée en visioconférence d'une heure, rendant impossible tout travail sérieux.

**Monsieur le Recteur, les sorties scolaires et les formations vont-elles être massivement interdites dans notre académie ? Est-ce-que les formateurs pourront continuer à eux même se former ? Est-ce-que l'ensemble du développement numérique de nos établissements va être compromis ?**

FO rappelle que la formation initiale et continue est un droit statutaire. Il rappelle qu'étant un droit, la formation doit être librement consentie. Il exige que les modules de formation soient intégralement

organisés sur le temps de travail et que les frais de déplacements sur le lieu de formation soient remboursés.

D'ores et déjà, les injonctions à placer les formations en visio le soir ou pendant les vacances conduisent de nombreux collègues formateurs à nous indiquer qu'ils n'en seront plus. **Pour Force Ouvrière, la réponse est pourtant simple : abandon du pacte, augmentation des salaires, amélioration des conditions de travail et recrutement de personnels statutaires !**

### RÉPONSE DU RECTEUR :

Il a convenu que la préparation des voyages scolaires demande du temps et de l'investissement. Selon lui, « *on ne peut qu'encourager les voyages scolaires.* »

Mais tout cela est dans « *la mesure* » : « *Par exemple, si dans la même semaine, 2 ou 3 voyages scolaires et des formations sont prévus, il faudra voir cela...* »

Par contre sur la formation, « *le Ministre a été clair la formation continue ne doit plus avoir lieu sur le temps de présence des élèves autant que possible.* »

**Cette réponse n'est pas acceptable !**

**Maintien du droit à la formation en dehors du temps scolaire ! Abandon du Pacte !**

GABRIEL  
FAIT SA RENTRÉE

